



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le **28 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241120-B20241119_09_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ (arrivé au point 12), Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 10), MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)
Nombre de votants : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



9. Objet : Rénovation de la piscine CAP VERT de BREISTROFF-LA-GRANDE - Demandes de subvention

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la conférence des maires du mardi 13 février 2024 qui retenait, dans un premier temps, le scénario 2 : réhabilitation du centre aquatique CAP VERT et la pose une piscine temporaire autoportée, afin d'assurer la continuité de l'apprentissage des scolaires,

Considérant la nécessité de réaliser une rénovation complète du bâtiment et de restructurer l'organisation des espaces,

Considérant que le projet de rénovation de la piscine de BREISTROFF-LA-GRANDE entre dans le cadre du programme DETR/DSIL de l'Etat,

Considérant que le montant de la maîtrise d'œuvre est évalué à 900 000 €,

Considérant que le montant des travaux de rénovation du bâtiment du centre aquatique et des bassins est évalué à 8 000 000 € H.T.,

Considérant que ce projet de rénovation est éligible aux différents appels à projets proposés par l'Etat et peut bénéficier de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL,

Considérant que la CCCE envisage de solliciter d'autres partenaires en vue de l'octroi d'une subvention pour ce projet (Région Grand Est, Département de la Moselle, Etat) dans les limites de la part subventionnable,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat, au titre du programme DETR/DSIL, pour le projet de rénovation du centre aquatique CAP VERT,
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

| Objet | Dépenses | Recettes | |
|----------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-------------|
| Travaux de rénovation du centre aquatique CAP VERT | 8 000 000€ H.T. | Subvention DETR/DSIL (Etat) : 50% | 4 450 000 € |
| Maîtrise d'oeuvre | 900 000 € H.T. | Autofinancement (CCCE) : 50% | 4 450 000 € |
| TOTAL | 8 900 000€ H.T. | TOTAL | 8 900 000 € |

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la CCCE.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET

